

de cette zone villas connaîtraient le même sort. Autant d'indices de bouleversements qui ont précipité la convocation de cette assemblée, comme l'explique Pierre Varcher, l'un des membres du comité pétitionnaire. D'autres indices montrent

également autonomes, parmi lesquels le conseiller administratif Christian Ferrazzino, Roger Berdugo le propriétaire en faillite, à l'origine du PLQ, mais aussi le promoteur immobilier Carlo Lavizzari, qui aurait racheté la créance de ce

torte minorité s'est tout de même prononcée pour le statu quo, c'est-à-dire pour un refus pur et simple du PLQ.

De son côté, Christian Ferrazzino indique qu'il présentera aux habitants dans le courant de l'automne

donner à la pétition que plus de 2 Plan localisé de quartier (PLQ).

un schéma directeur alternatif. Celui-ci présente plusieurs convergences avec les revendications de la pétition, tels qu'une diminution de

Le référendum contre la Maison des associations dérange

CRISE Vingt-cinq logements HBM risquent d'être remis en cause.

ALAIN DUPRAZ

La Fondation immobilière Vernier Aviation regrette vivement le référendum municipal que viennent de lancer les Partis radical et libéral. Elle craint que le référendum fasse échouer l'opération immobilière qu'elle a mise sur pied à la rue des Savoises. Le référendum remet en cause l'acquisition, par la Ville de Genève, de l'immeuble 11-17, rue des Savoises, où logeaient autrefois la rédaction de notre ex-confrère *La Suisse* (voir la «Tribune» du 22 septembre). Cette achat concerne

plus précisément le rez et le premier étage du bâtiment; ce sont des locaux commerciaux où la Maison des associations (qui a déjà reçu l'usage, grâce au rachat par l'Etat, des immeuble 8-8bis, Vieux-Billard et 9, Savoises) désire s'étendre. Les référendaires estiment que ce projet est «l'illustration de la politique des petits copains» que mènerait, selon eux, la gauche au pouvoir en Ville.

Mandat reçu du Conseil d'Etat

La Fondation de droit public Vernier Aviation, comme son nom ne l'indique pas vraiment, s'occupe

de logements HBM, mandat reçu du Conseil d'Etat. A ce titre, elle s'est portée acquéreur des étages trois, quatre et cinq de l'immeuble 11-17, soit 25 logements. Or «Si le référendum aboutit (même s'il ne concerne que le rez et le 1er), cette opération échoue» déclare le président de la fondation, qui n'est autre que le président du Parti socialiste Dominique Hausser. Et pourquoi donc? «Le Conseil d'Etat nous a autorisé à acquérir le haut à condition qu'une autre collectivité publique achète le bas. Et le vendeur nous a laissé jusqu'au 30 octobre pour conclure l'opération.» La date permet de respecter le délai référendaire, mais si le recueil de signatures aboutit, il faudra or-

ganiser une votation populaire, qui n'aura certainement pas lieu avant le printemps prochain, en tout cas bien après la limite fixée pour conclure la vente. Le cas échéant, la fondation ne pourrait-elle pas demander au Conseil d'Etat de lever la clause la liant à la Ville? «La Ville est un partenaire pérenne, répond Hausser. Nous la préférons de loin à tout autre acquéreur... qui d'ailleurs n'existe pas pour l'instant.»

En fait, rien n'empêcherait le Conseil d'Etat (qui finance 20% de l'achat, d'environ deux millions de francs) de lever la condition. A moins que ce dernier veuille absolument lier cette opération à la Maison des associations. ■